

**Retraites, journée interprofessionnelle du 10/12/19 :  
Nouvelle grève majoritaire dans le Second degré dans l'académie de Toulouse**

Après la journée historique de mobilisation dans les établissements de l'académie de Toulouse, qui a rassemblé 72% de grévistes, cette nouvelle journée de mobilisation a démontré la profondeur du rejet, par nos collègues du Second degré, de la réforme des retraites et pensions. A midi, nous relevons, sur 1500 personnels attendus, 55% de grévistes ; la grève est donc, une nouvelle fois, majoritaire dans les collèges et les lycées de l'académie.

Ce niveau de mobilisation, quelques jours à peine après une mobilisation exceptionnelle, montre que nos collègues ne se satisfont pas d'une revalorisation à peine esquissée par le gouvernement.

D'une part, cette revalorisation, non budgétée et déjà maintes fois promise par le Ministre de l'Education Nationale, est ridicule : une enveloppe de 400 à 500 millions d'euros pour 800.000 collègues du premier et second degré... Elle ne pourra en aucun cas compenser les pertes sur les pensions dans un régime par point (de l'ordre de 300 à 900 euros mensuels), et ne répond pas non plus aux enjeux d'attractivité de nos métiers, qui peinent de plus en plus à recruter. Cette aumône serait en outre individualisée, et ne concernerait pas tous les collègues, voire serait conditionnée à une inacceptable augmentation du temps de travail. Nos collègues portent l'exigence d'une revalorisation forte et inconditionnelle.

Au-delà, et sur le fond, nos collègues refusent la logique d'individualisation des pensions qui serait la première conséquence d'une réforme des retraites par points.

Ils rejettent, avec l'interprofessionnelle, la logique de fond de cette réforme, et demandent son retrait. Ils demandent l'ouverture de discussions permettant d'identifier les sources de financement nécessaires pour assurer la pérennité un système solidaire de retraites : évasion fiscale, fortes hausses des salaires et donc des cotisations, retours sur les exonérations de cotisations diverses. C'est le défit de recettes qui met en péril le système de retraites solidaires.

Pour leurs métiers plus spécifiquement, ils demandent l'ouverture de discussions pour, dans le cadre du code des pensions, revenir sur les pertes générées par la réforme de 2003, qui s'accroissent, et notamment par la prise en compte des années d'études indispensables pour l'accès à nos métiers, et des aménagements des fins de carrière.

Le SNES, avec sa fédération la FSU, réfléchit à des suites rapides de l'action, dans le cadre interprofessionnel notamment. Il ne s'interdit pas des actions plus spécifiquement menées dans le cadre Fonction Publique, voire dans le champ de l'Education. Il appelle dans l'immédiat à la tenue de nouvelles assemblées générales dans les établissements, pour permettre de définir les voies d'une mobilisation majoritaire dans la durée dans le Second degré.